

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 27 février 2020**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 février 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 février 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	MME FOUET - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

**N°16 – DB du 27/02/2020**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**Déploiement du Plan Lumière : lancement d'un marché global de performance énergétique – demande de subventions**

En date du 12 avril 2018, le Conseil de Communauté a validé les principes d'aménagement du Schéma de Cohérence Lumière ainsi que le planning prévisionnel correspondant et l'échéancier financier pour sa mise en œuvre opérationnelle.

Pour rappel, l'échéancier comporte deux phases successives pour le remplacement de l'éclairage public :

- **une 1<sup>ère</sup> phase**, qui concerne le remplacement prioritaire des tubes et ballons fluo aujourd'hui proscrits et énergivores, soit 1 500 points lumineux ; 2 marchés de travaux ont été passés :
  - un 1<sup>er</sup> marché en 2019, d'un montant de 85 000 € H.T. pour le remplacement de 150 points lumineux (hors remplacement des mâts, crosses et reprise de l'alimentation) ;
  - un 2<sup>ème</sup> marché en 2019/2020, d'un montant de 560 000 € H.T. pour le remplacement de 1 350 points lumineux supplémentaires, en cours

d'exécution (hors remplacement des mâts, crosses, armoires de commande et reprise de l'alimentation) ;

- **la 2<sup>ème</sup> phase** concerne la mise à en conformité et la sécurité des personnes (Degré 1). Le Degré 2 concerne le remplacement des 5 500 points lumineux restants. **Il s'agit d'un marché global de performance énergétique**, aussi bien sur le fonctionnement (maintenance) que sur les travaux réalisés, avec obligation de résultats ; ce marché est en cours de préparation, en vue d'une procédure de dialogue compétitif. Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage accompagne le Bassin de Pompey, depuis la préparation de ce marché jusqu'à sa mise en œuvre.

Ce renouvellement complet de l'éclairage public a comme vocation première d'importantes économies d'énergie (de l'ordre de 60 %) et de maintenance (de l'ordre de 11 % pendant la durée du marché).

La reprise complète ou partielle des réseaux et des armoires de commande, indispensables pour le bon fonctionnement et la pérennité de cet éclairage, sont intégrés dans ces travaux de renouvellement en fonction des besoins.

### **Les principales caractéristiques du nouvel éclairage**

Le Schéma de Cohérence Lumière a permis de définir les caractéristiques techniques du nouvel éclairage, dorénavant intégrées dans tous les marchés d'éclairage public du Bassin de Pompey, parmi lesquelles :

- le remplacement progressif des sources lumineuses par des leds, plus économes en énergie,
- le juste éclairage de l'espace public, au plus près des besoins ;
- la réduction de puissance la nuit selon le type de voie ;
- l'harmonisation des matériels sur le territoire ;
- une couleur chaude de lumière (basse température) : 2 400 à 2 700 K (blanc chaud), compatible avec le respect de l'environnement et de la santé ;
- la mise en place de transitions douces entre les espaces urbanisés éclairés et les espaces naturels qui doivent rester dans l'obscurité.

### **La mise en place éventuelle d'un réseau numérique**

Le renouvellement de l'éclairage public est une opportunité pour envisager de doter le Bassin de Pompey d'un réseau numérique, le nouveau matériel pouvant servir de support à ce réseau. Trois objectifs sont ainsi visés :

1. optimiser la gestion et la maintenance du nouvel éclairage public en temps réel ;
2. permettre un suivi régulier des consommations d'énergie de chaque équipement intercommunal ;
3. permettre l'installation ultérieure de divers capteurs, avec remontées en direct d'informations en fonction des besoins.

### **La forme du marché global de performance énergétique**

Conformément à la décision du Bureau Communautaire du 3 décembre 2019, ce marché global de performance énergétique se compose d'une tranche ferme, concernant l'éclairage public à proprement parler et de tranches optionnelles qui seront choisies ou non, en fonction des résultats de la mise en concurrence.

### **L'enveloppe budgétaire – Retour prévisionnel sur investissements**

A ce stade des études, le montant prévisionnel de ce marché global de performance énergétique est compris entre 8 000 000 € minimum (tranche ferme) et 14 000 000 € maximum avec les tranches optionnelles.

Du fait des économies d'énergie réalisées rapidement en début de marché, le retour prévisionnel sur les investissements serait de 8,5 ans pour la tranche ferme et de 13 ans pour l'ensemble du marché.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau Communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de lancer un marché de performance énergétique d'une durée de 9 ans, avec une variante en 12 ans maximum.

**AUTORISE** le Président à solliciter toutes les subventions au taux maximal.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

----

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRIC**